

REÇU LE 29 MARS 2023

GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

Député bruxellois

Question orale de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à Mme. Barbara TRACHTE, Ministre-présidente, en charge de la coordination de la politique du Collège

Objet : la poursuite des initiatives de synergie entre la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles

Madame la Ministre-présidente,

Je vous avais interrogé, voici maintenant trois ans, sur les initiatives de coopération étroite que vous aviez engagé avec votre homologue le Ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De telles initiatives sont évidemment à applaudir et à saluer : il est en effet important pour nos concitoyens de jouir des meilleurs outils et une coopération accrue entre institutions francophones ne peut être que bénéfique.

Dans l'état des lieux des discussions entre la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles que vous aviez dressé lors de ma précédente question sur le sujet, vous aviez évoqué divers dossiers qui étaient alors sur la table comme la gestion des bâtiments scolaires, la création de places pour la petite enfance, les questions de culture et d'enseignement, le secteur non-marchand, etc.

Ceux-ci sont évidemment des dossiers très importants pour lesquels une association avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est indispensable. Je pense notamment à la création de places d'accueil pour la petite enfance. Nous savons en effet à quel point la Région bruxelloise manque cruellement de places en la matière.

Vous aviez enfin conclu, Madame la Ministre-présidente, votre réponse à ma question en évoquant le fait que, dans les années à venir, cette synergie entre la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles était amenée à s'approfondir et à s'étendre.

Dès lors, Madame la Ministre-présidente, j'aimerais aujourd'hui vous demander de faire le point sur les avancées qu'il y a pu avoir au niveau de cette coopération sur plusieurs dossiers entre la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Est-ce que les discussions se sont poursuivies et à quel échelonnement ?

De prochaines réunions avec votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-elles à l'étude ?

Quels sont les compétences dans lesquelles des avancées significatives en matière de coopération ont été faites ?

Des accords de coopération sont-ils en cours d'élaboration ?

Quels sont les résultats de ces collaborations entre la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'à présent ?

Quelles sont les perspectives pour la coopération entre la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et comment les deux institutions envisagent-elles de renforcer leur partenariat à l'avenir ?

Etant donné l'accélération sous cette législature de la « cocomisation » de certaines compétences de la COCOF, quels effets cette politique ont sur la coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et notre institution ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Député